Économie circulaire et norme volontaire

6 organisations témoignent !

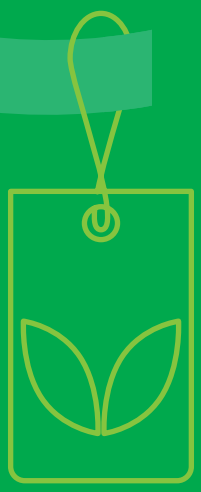

afnor NORMALISATION

Économie circulaire : un défi où chacun a sa place

Pour la première fois au monde, une norme volontaire aide l'entreprise à s'emparer du sujet et à déployer des projets qui en déclinent toutes les dimensions. Son nom : XP X30-901. Faite à 100 % par les professionnels, et à 100 % française.

Cette norme volontaire propose une matrice en 3 x 7, reprenant les trois dimensions du développement durable (environnement, économie, sociétal) et les sept domaines d'action de l'économie circulaire : approvisionnement durable, éco-conception, symbiose industrielle, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, gestion efficace des matières ou produits en fin de vie. Quand vous initiez un projet d'économie circulaire, il faut que vous croisiez toutes ces questions.

La commission de normalisation, que vous pouvez rejoindre, réunit une cinquantaine d'acteurs : associations, industriels, sociétés de services, collectivités locales, institutions dont le ministère de la Transition écologique et solidaire, en déclinaison de sa feuille de route sur l'économie circulaire d'avril 2018.

NORME VOLONTAIRE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE : 6 RETOURS D'EXPÉRIENCES

Aujourd'hui, six membres de la commission de normalisation partagent leur retour d'expérience. Le CERIB, Italpollina, Flex'ink, Gestnord, Suez et Tarkett vous révèlent, à travers des exemples concrets, comment ils utilisent la norme volontaire. Comme les autres normes de système de management (ISO 9001, ISO 14001, etc.), elle repose sur le principe de l'amélioration continue et se présente comme une notice au service du chef de projet, du responsable développement durable ou du dirigeant lui-même, y compris en collectivité territoriale, pour lui donner la garantie que son projet fera vraiment œuvre d'économie circulaire.

Vous découvrirez comment un organisme, quelle que soit sa structure, planifie, met en œuvre, évalue et améliore son projet d'économie circulaire, en se basant sur les lignes directrices de la norme XP X30-901.

UNE NORME À VOCATION INTERNATIONALE

Les pays siégeant à l'Organisation international de normalisation (ISO) ont approuvé la création d'un comité technique sur le sujet (l'ISO TC 323), sous animation française, pour réunir des professionnels désireux d'élaborer la norme internationale, sur les bases du texte tricolore. La France prend ainsi le leadership sur ce sujet stratégique, et avec elles tous les acteurs économiques l'ayant compris comme une opportunité de revisiter leur modèle à l'aune de l'urgence climatique et écologique.

Flex’ink

Impression collaborative utilisable à 100 %

Moins vous imprimez, plus votre marge est importante !

LE PROJET

Flex’ink propose une solution d’impression innovante, économique et responsable. Pas besoin de stocker les documents à l’avance : Flex’ink offre son stock virtuel. L’utilisateur imprime ce dont il a besoin, uniquement. Ses documents sont toujours à jour, car, pouvant être modifiés à chaque impression. Grâce aux crédits Flex’ink, les utilisateurs peuvent diversifier leurs médias en fonction du type d’information (rendez-vous important, salon professionnel, nouveau service/produit, etc.).

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- En termes d’équipement, Flex’ink a remplacé ses imprimantes haut volume par des imprimantes plus petites et plus flexibles.
- Les imprimeurs et fournisseurs de papier emploient toujours un modèle « volume/prix », dans lequel plus l’utilisateur imprime, moins le coût est élevé.
- Les clients sont sensibilisés à un nouveau modèle : moins d’impression, plus d’efficacité.

LES RÉSULTATS CONCRETS

1. **Réduction de l’impact environnemental :** moins d’encre et de papier à recycler.
2. **Amélioration de l’efficacité dans l’utilisation des ressources :** moins d’encre, moins de papier, moins de transport.
2. **Accroissement du bien-être des parties prenantes internes et externes :** impression à la demande.

LES PERSPECTIVES

Les résultats concrets :

- Réduction de l’impact environnemental : moins d’encre et de papier à recycler.
- Amélioration de l’efficacité dans l’utilisation des ressources : moins d’encre, moins de papier, moins de transport.
- Accroissement du bien-être des parties prenantes internes et externes : impression à la demande.

L’INTÉRÊT D’UNE DÉMARCHE NORMATIVE DE MANAGEMENT DE PROJET

La norme dédiée à l’économie circulaire permet d’aider Flex’ink à poursuivre le développement d’une solution intégrée EFC à l’aide d’un écosystème coopératif.

Flex’ink se démarquera également des systèmes de location ou d’abonnement dépourvus d’objectifs de développement durable.

« Grâce à la solution Flex’ink, je me pose les bonnes questions en termes de stratégie de communication et de diffusion des documents tout en préservant la planète et les ressources. »

PDG d’une agence de communication, France

Professionnels de l’impression depuis 15 ans, nous avons décidé de lancer Flex’ink afin de proposer à nos clients une nouvelle manière d’imprimer et d’utiliser les documents. Même dans une démarche de respect de l’environnement, nous sommes convaincus que les documents papier restent utiles et efficaces, dans la mesure où ils sont pertinents. Dans ce contexte, nous proposons une nouvelle expérience avec l’impression FLEXIBLE.

_450 clients

_Des centaines de milliers de feuilles imprimées, sans gaspillage

À LA DÉCOUVERTE DE L’IMPRESSION DURABLE

Grâce à son stock virtuel, Flex’ink n’imprime que le nombre de documents nécessaire. STOP au gaspillage et à la mise au rebut des médias inutilisés. Flex’ink permet d’utiliser les documents au fil du temps. Les clients utilisent leurs crédits que lorsqu’ils en ont besoin. L’utilisateur a surestimé son stock et il lui reste des crédits inutilisés ? Flex’ink rembourse la moitié de sa valeur. Ainsi, le client ne surconsomme pas de documents imprimés et son budget est optimisé.

MEMBRE DE →

Gesnord

Un centre d'appel au service des professionnels de la santé !

Relier les demandes des patients aux disponibilités des praticiens

Gesnord est un centre d'appels prenant les rendez-vous médicaux pour les patients.

_205 cabinets médicaux
_16 employés
_Ouvert 6 jours sur 7
_5 000 appels par jour
_900 000 appels par an

LE PROJET

Comment faire face à la concurrence des pays émergents ? Gesnord ne souhaitait pas réduire ses coûts ni accélérer le rythme de travail des opérateurs en contrôlant la durée des appels, ou encore délocaliser l'activité. Une autre alternative : analyser les données issues de son activité, ainsi que la valeur d'usage qui pouvait en être retirée (concernant les régions, les patients et les médecins).

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Formation des opérateurs à reconnaître les premiers signes de « déserts médicaux » ou de médecins débordés.
- Mise en place d'un système de garde en collaboration avec les médecins : laisser des créneaux vacants afin de pouvoir traiter les urgences médicales de la région.
- Définition avec les médecins d'un plan de charge acceptable.
- Évaluation par les opérateurs de la qualité de l'intervention en premier lieu et non du temps passé.

LES RÉSULTATS CONCRETS

1 Lutter contre le développement des « déserts médicaux ».

2 Prévenir l'épuisement professionnel des médecins.

3 Apporter aux patients un service médical adapté à leurs besoins.

LES PERSPECTIVES

- D'un point de vue sociétal : apporter un service médical adapté aux patients ET aux médecins.
- D'un point de vue économique : maintenir les centres d'appel en France grâce à un système coopératif intégré dans une économie fonctionnelle.
- D'un point de vue environnemental : prévenir l'épuisement professionnel des médecins.

La solution intégrée
Ce service est co-développé avec des médecins sensibilisés par cette approche. L'objectif n'est pas la course au profit : Gesnord ne souhaite pas gérer un trop grand nombre de médecins et n'a pas pour but d'augmenter le volume de clients.

L'INTÉRÊT D'UNE DÉMARCHE NORMATIVE DE MANAGEMENT DE PROJET

En fonction du nombre d'appels générés, Gesnord perçoit les signes révélateurs de l'activité médicale de la région et examine les volumes traités. Par exemple, Gesnord peut identifier la surcharge de travail ressentie par certains médecins, ou le risque de voir émerger un « désert médical » lorsque plusieurs professionnels de santé annoncent leur départ en retraite, dans la même zone et au même moment.

De telles d'informations peuvent être utiles aux autorités locales ou à des acteurs comme l'ARS (Agence régionale de santé) ou l'Ordre des médecins, à une époque où les patients recherchent un meilleur accès aux soins, les médecins un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et les hôpitaux à réduire la congestion des urgences.

MEMBRE DE → IEEFC

Projet démonstrateur LE ONZE à Chartres

Construction d'une résidence de 12 logements

LE PROJET

Sur la base de l'opération Le ONZE, 12 logements sont en construction à Chartres dans l'optique de réaliser un « **Projet Démonstrateur** » traitant concrètement **3 thèmes d'actualité** :

- **L'économie circulaire.**
- **L'expérimentation E+C-.**
- **L'exploitation du numérique et BIM en phase travaux dans le cadre de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) tout comme celle de la durée de l'immeuble en phase dite d'exploitation.**

Pour ce faire, plus de 80 acteurs se mobilisent de façon collaborative : maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre, entreprises TPE-PME, fournisseurs, experts, organisations professionnelles et partenaires.

Les retours d'expérience, disponibles fin 2019, seront largement partagés.

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Des obligations réglementaires s'appliquent aux fournisseurs de produits pour la construction. Les conditions habituelles d'assurabilité requièrent le respect des normes en vigueur.

Les réunions du comité de pilotage du projet LE ONZE ont permis aux différents acteurs de partager l'état des règles de l'art et des techniques.

Les actions menées visant à préserver les ressources naturelles locales ont nécessité un partage d'informations sur les techniques envisagées permettant l'adéquation entre les différentes exigences.

La mobilisation des acteurs du projet, leur ancrage économique territorial et l'appui des experts ont contribué significativement à la faisabilité du projet.

© DR

Pierres & Territoires Eure-et-Loir est une filiale du groupe immobilier PROCIVIS Eure-et-Loir, appartenant lui-même au réseau national PROCIVIS IMMOBILIER. Ils réunissent ensemble des compétences immobilières avec la vocation, toute particulière, d'investir une partie de ses dividendes dans l'activité « Missions Sociales ».

Depuis plus de 50 ans, le groupe agit localement en tant qu'acteur de la cohésion territoriale, de la mixité sociale et de la diversité de l'habitat pour le plus grand nombre.

_12 logements en collectif

_850 m² de terrain (509 m² en ES)

_25 % de béton recyclé sur l'opération

_Plus de 360 tonnes de CO_2 économisés soit 20 % par rapport à une opération classique

_Livraison prévue en février 2020

LES RÉSULTATS CONCRETS

Au regard des finalités de la norme de management de projet d'économie circulaire XP X30-901, les actions menées dans le cadre du « **Projet démonstrateur LE ONZE** » permettront de :

1. Réduire l'impact environnemental du projet avec notamment l'application de l'expérimentation E+C-.
2. Préserver les ressources naturelles par l'utilisation de granulats de béton recyclés issus de la démolition en substitution de granulats naturels via l'intervention d'acteurs ayant un ancrage territorial limitant les distances de transport.
3. Optimiser la gestion du chantier par l'utilisation d'outils numériques, la formation des salariés et la production à la fin du chantier d'un dossier des ouvrages exécutés (DOE) tels que construits, stock des ouvrages, et matériaux tels que construits.

LES PERSPECTIVES D'ÉLARGISSEMENT DE L'ACTION

Le projet démonstrateur LE ONZE qui s'appuie sur la norme XP X30-901, avec la participation de l'ensemble des acteurs locaux concernés, aura permis de montrer qu'il est possible d'articuler une démarche d'économie circulaire avec une approche environnementale et une exploitation du numérique et du BIM par des TPE-PME sur un projet courant.

Les retours d'expérience seront diffusés et partagés, en particulier par les organisations de dimension nationale en charge de l'environnement et associées au projet. L'objectif étant de chercher à dupliquer les enseignements et à élargir l'expérience.

D'autres actions du même type pourront être développées sur d'autres projets.

L'INTÉRÊT D'UNE DÉMARCHE NORMATIVE DE MANAGEMENT DE PROJET

Quelques éclairages sur les éléments clefs futurs :

- **La norme de management de projet d'économie circulaire XP X30-901 constitue un réel outil à déployer dans le secteur de la construction.**
- **Son principe permet d'identifier de nombreuses actions d'amélioration en vue d'accélérer la transition vers une économie circulaire.**

« En vue de permettre aux acteurs du projet de saisir les opportunités disponibles en termes de préservation de ressources naturelles, le Cerib, contributeur de la norme XP X30-901, a accompagné les acteurs tout au long du projet et a notamment fourni une note de synthèse relative au contexte normatif entourant l'utilisation des granulats recyclés dans les bétons. Il a ainsi été possible aux fournisseurs de solutions constructives en béton de mieux cerner les opportunités et de s'engager dans une démarche de substitution des ressources naturelles par des matières premières issues de la démolition de bâtiments de Chartres et d'utilisation du numérique et du BIM ».

Philippe Francisco, Adjoint au Directeur Matériaux et Economie Circulaire au Cerib (Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton)

Italpollina

Un modèle d'économie circulaire dans le secteur agricole créé par une famille italienne

Du fumier de volailles à des engrais organiques autorisés en agriculture biologique

Qualité, passion, innovation et respect de la nature ont toujours été les valeurs fortes d'Italpollina. Présente aujourd'hui dans plus de 80 pays au travers le monde, avec 4 sites de production et 13 bureaux commerciaux, Italpollina offre une large gamme de solutions biotechnologiques et certifiées pour une agriculture plus durable, circulaire et moderne.
Every day, HELLO NATURE!

- **Création de 130 emplois**
- **Une PME mondiale en moins de 50 ans**
- **Substitution des engrais minéraux par des sources renouvelables**
- **Meilleure valorisation des fumiers**
- **Leader européen sur le marché des engrais organiques**

LE PROJET

Dans les années 70, Cav. **Licinio Bonini, éleveur de volailles**, fonde Italpollina, anticipant ainsi la croissance d'un besoin de solutions durables pour l'agriculture. Son approche était de produire des fertilisants qui augmenterait la fertilité chimique, physique et biologique des sols tout en respectant l'environnement et la santé humaine.
Recycler le fumier de volaille était une évidence. La vision de Licinio est devenue réalité quand **la première usine s'est ouverte en 1973** à Rivoli-Veronesel (Italie) pour produire des engrais organiques. La nouvelle technologie, développée avec des ingénieurs de la Vénétie, a été rapidement un succès à travers l'Europe. Dans les années 80, Ing. Nello Bonini a étendu l'offre de produits et œuvré à placer d'Italpollina **sur la scène internationale**.
Aujourd'hui, cette usine reste une référence ; Tout en étant certifiée ISO 9001 et ISO 14001, elle améliore son process avec une vision circulaire.

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les conditions pour développer ce projet peuvent être résumées par une somme d'innovations, un process continu d'amélioration, de flexibilité avec une réactivité des ingénieurs et de l'équipe R&D. En effet, les propriétaires qui ont créé cette usine ont adapté des process qui n'avaient jamais été utilisés dans ce secteur industriel : déshydratation de fumiers, chaine de production, management de l'énergie, gestion des déchets…
La contractualisation de l'approvisionnement était le point clé de la réussite de ce projet. En effet, des fumiers en quantité suffisante et avec une qualité agronomique minimum sont nécessaires au succès. Parmi les freins rencontrés et les verrous levés – la situation en Italie et les coûts énergétiques – ont été résolus grâce à la cogénération électrique et à la réduction des pertes de chaleur au cours du processus.

LES ACTIONS CONCRÈTES D'ITALPOLLINA

1 Approvisionnement durable
Approvisionnement local auprès d'éleveurs locaux et d'industries agroalimentaires, préférence pour un approvisionnement d'origine organique (renouvelable) plutôt que minéral (non-renouvelable), absence d'OGM, proximité des unités de production avec les gisements…

2 Eco-conception
Cogénération électrique, déshydratation pour limiter la quantité d'eau à transporter, matière première à faible impact (fumier), formulation des fertilisants pour concentrer les nutriments, compactage pour éviter les poussières…

3 Symbiose industrielle
Partenariat avec les éleveurs locaux, valorisation de tous les co-produits de l'élevage de volailles, maintien de l'emploi dans les zones rurales, mutualisation des transports (affrètement et groupage).

4 Communication responsable
Communication vers les clients pour les informer de cette démarche (label « fertilisant durable », autorisé en Agriculture Biologique…), information scientifique, engrais « polyvalents » réduction du transport, stockage, nombre de passages…

5 Allongement de la durée d'usage
Développement des produits pour garantir la qualité du produit et son efficacité dans le temps.

6 Gestion efficace des produits en fin de vie
Collecte et traitement des emballages vides, réflexion sur

« D'ici 2050, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) estime que la demande alimentaire mondiale augmentera de 50 %. Aujourd'hui, nous jetons 30 % de la production agricole. Il est donc important de développer des matières fertilisantes "circulaires", tout en assurant un haut niveau de sécurité pour la santé et l'environnement sans affecter l'efficacité. Je suis fier de cette vision de mon grand-père et excité de suivre le chemin pour une agriculture plus durable ! »

Luca Bonini, CEO Italpollina, 3e génération

la recyclabilité et la prévention, recyclage en boucle fermée des différences de tri ou des défauts de fabrication, traitement des eaux usées et fumées...

LES PERSPECTIVES

L'usine d'ITALPOLLINA couvre aujourd'hui la plupart des perspectives en lien avec les 3 objectifs principaux de la norme XP X30-901.
Du fait du management du propriétaire et des certifications ISO, l'économie circulaire a été intégrée à la stratégie de développement et au marketing. De cette manière, les principes de l'économie circulaire sont évalués pour chaque modification des processus/produits.

En tant que leader, les objectifs actuels sont de mettre davantage l'accent sur la consommation responsable :

- Meilleure connaissance sur ce type d'engrais.
- Intégration de ce type d'engrais dans les cahiers des charges alimentaires privés.
- Encourager leurs utilisations en remplaçant les engrais minéraux.

L'INTÉRÊT D'UNE DÉMARCHE NORMATIVE DE MANAGEMENT DE PROJET

Si Italpollina avait disposé de la norme XP X30-901 il y a 50 ans, elle aurait pu évaluer, adapter et mettre en œuvre ce projet plus rapidement dans le cadre de l'économie circulaire. Cette norme permet d'harmoniser les exigences et les lignes directives entre les différentes parties prenantes.

Nous pouvons maintenant espérer qu'elle se situe à la base d'une certification visant à promouvoir des produits et des projets répondant aux objectifs de l'économie circulaire.

FERTILISANTS ORGANIQUES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Retour au sol des effluents d'élevage, avec optimisation de leur efficacité (limitation du lessivage de l'azote et du phosphore, stockage de carbone...).
- Réduction de l'usage des engrais minéraux (non-renouvelables), pour une efficacité comparable.
- L'usage d'engrais organiques évite d'autres voies d'élimination (épandage, enfouissement, combustion...), pouvant générer une pollution de l'environnement (eau, sol, air).

MEMBRE DE

AISEC ASSOCIAZIONE ITALIANA per lo SVILUPPO dell' ECONOMIA CIRCOLARE

Institut national de l'économie circulaire

Suez

Collecte et valorisation des déchets à Meknes (Maroc)

Centre de tri et de gestion des déchets, intégration des travailleurs

Forte de son expérience de plus de 160 ans dans les domaines de l'eau et des déchets, SUEZ travaille sur les 5 continents au service d'une gestion efficace et durable des ressources.

SUEZ soutient ses clients dans le passage d'un modèle linéaire, consommateur de ressources, à une économie circulaire qui les recycle et les valorise.

_Site de 56,6 hectares

_Jusqu'à 330 000 tonnes de déchets traitées par an

_Traitement des lixiviats afin de produire de l'eau pour l'irrigation

_Centre de tri de 3 000 m²

_Création d'une coopérative de 170 trieurs

_7 000 m² dédiés à la production de compost à usage agricole

_Récupération du biogaz de la décharge précédente

LE PROJET

Gestion des déchets à Meknès

- **Parties prenantes :** municipalité de Meknès, collecteurs de déchets locaux devenus trieurs, gouvernement du Maroc (ministère de l'Énergie et de l'Environnement, Bureau national des coopératives), SUEZ.
- Au vu des problématiques sociales, SUEZ a soutenu la création d'une coopérative afin d'améliorer les conditions de travail des collecteurs/trieurs (protection et sécurité). La situation économique des travailleurs a été prise en compte afin de faciliter l'intégration sociale de chacun.

RÉSULTATS CONCRETS

1. 20 années d'engagement afin de créer et de réorganiser un centre de gestion des déchets prenant en compte les objectifs de développement durable du Maroc.
2. Gestion des déchets domestiques et industriels.
3. De l'économie informelle à l'économie formelle : création d'« Attadamoun », une coopérative intégrant 170 collecteurs de déchets, devenus parties prenantes en tant que trieurs de déchets.
4. Une nouvelle usine de traitement des eaux usées dédiée aux lixiviats, permettant la réutilisation de l'eau pour l'irrigation.
5. Une nouvelle plateforme de compostage pour les déchets organiques, bénéficiant à l'agriculture locale.
6. Création d'une décharge contrôlée pour les déchets non récupérables.

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La création d'une coopérative est le principal avantage social, environnemental et économique présenté par le projet. Le processus d'évolution d'une gestion informelle à une gestion formelle des déchets a été long. Aujourd'hui, ce ne sont plus des collecteurs de déchets qui font le travail mais des « trieurs ».

LES PERSPECTIVES

Production d'énergie :

- CH_4 récupéré de la décharge actuelle et précédente, jusqu'à 3,5 à 12 millions de m^3/an à collecter, ce qui réduira l'impact du changement climatique.
- De 7 000 à 24 500 MW/an de bioénergie.

L'INTÉRÊT D'UNE DÉMARCHE NORMATIVE DE MANAGEMENT DE PROJET

SUEZ	Économique	Environnemental	Social
Approvisionnement durable	Génération de revenus pour les trieurs	Production de bioénergie via la collecte de biogaz	Emploi durable pour les trieurs
Éco-conception	Récupération de biogaz des décharges actuelle et précédente	Conception d'une nouvelle décharge hygiénique	Facilitation de l'intégration sociale des trieurs
Symbiose industrielle	Soutien à la création d'une coopérative de trieurs	Traitement des lixiviats afin de produire de l'eau pour l'irrigation	Facilitation de l'agriculture locale grâce à la production de compost*
Pratiques d'économie fonctionnelle	La coopérative comme modèle commercial pour les trieurs		Réseau social renforcé par la création de la coopérative
Consommation responsable	Production de bioénergie pour le séchage du concentré	Stabilisation et confinement des déchets préexistants	
Allongement de la durée de vie	Optimisation du site par le regroupement des dépôts anciens	Réutilisation et recyclage des matériaux*	Soutien au développement des filières de recyclage*
Gestion de la fin de vie des produits/matériaux	Rémunération pérenne des trieurs	Nouvelle usine de traitement des eaux usées permettant de gérer la production de lixiviats	

** Thèmes à renforcer lors des prochaines étapes du projet.*

Tarkett

De l'économie linéaire à l'économie circulaire

Intégrer l'économie circulaire à la stratégie du Groupe Tarkett

LE PROJET

Engagé dans sa démarche « Faire bien. Ensemble. », le groupe a mis en place une stratégie d'éco-innovation inspirée des principes Cradle to Cradle®. Il promeut l'économie circulaire, dans l'objectif de contribuer au bien-être et à la santé des personnes tout en préservant le capital naturel.

La stratégie Développement durable de Tarkett sous-tend la transition du groupe vers l'économie circulaire. Elle est basée sur les principes suivants :

- Éco-conception des produits.
- Plus de matériaux recyclés.
- Évaluation des risques exhaustive et sélection des matériaux composant les produits par un organisme évaluateur tiers.
- Collaboration en vue d'une plus grande transparence sur les matériaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement de Tarkett.
- Développement de programmes de collecte de produits et de technologies de recyclage post-installation et post-utilisation, dans le cadre du programme ReStart® de Tarkett.
- Exploration et poursuite du développement de pilotes de modèles commerciaux circulaires.

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La transparence sur la composition chimique des matériaux et la traçabilité des substances tout au long du cycle de vie des produits sont essentielles au contrôle de l'exposition aux substances préoccupantes et permettent de proposer des produits plus sûrs et circulaires.
Tarkett, convaincue que les passeports matériaux et produits sont des outils efficaces d'information sur leur composition, a introduit à cet effet le Material Health Statement (MHS).
Ce document, vérifié par un organisme indépendant, donne des informations détaillées sur les risques sanitaires et environnementaux des matériaux présents dans chaque produit.
En effet, la transparence sur ces matériaux est indispensable pour développer la confiance des clients. La transparence sur les matériaux est un élément clé de la concrétisation de l'économie circulaire.
Tarkett recommande que les autorités encouragent le développement et l'utilisation de ce type d'outils de transparence afin d'assurer l'information sur les substances présentes dans les matériaux et produits.

DES RÉSULTATS TANGIBLES ET MESURABLES

1 98 % de nos matières premières (ce qui représente plus de 3 000 matériaux) sont évalués par un tiers (EPEA) mesurant leur impact sur la santé humaine et l'environnement selon les critères Cradle to Cradle®.

2 En 2018, Tarkett a obtenu 22 certifications Cradle to Cradle® recouvrant une large gamme de catégories de produits dont la moquette, le linoléum, le caoutchouc, le bois, les gazons synthétiques et les adhésifs.

Forte de ses 135 ans d'expérience, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives. Avec sa large gamme de produits sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets et stratifiés, gazons synthétiques et pistes d'athlétisme, le groupe compte des clients dans plus de 100 pays.

Tarkett vend 1,3 million m² de revêtements de sol par jour à destination des hôpitaux, des écoles, des habitations, des hôtels, des bureaux, des magasins et des terrains sportifs.

_Chiffre d'affaires de plus de 2,8 Md€ en 2018

_13 000 employés dans le monde entier

_1,3 million de m² de revêtements de sol vendus chaque jour

_Vente et exploitation dans plus de 100 pays

_36 sites industriels

_4 centres de design

_24 laboratoires de recherche et développement

3 102 000 tonnes de revêtements de sol ont été collectées de 2010 à 2018 dans le cadre du programme de collecte ReStart® en Europe et en Amérique du Nord.

4 134 000 tonnes de matériaux recyclés sont utilisées comme matières premières, ce qui représente 10 % du volume de matières premières achetées.

LES PERSPECTIVES

Tester la norme au cours de son développement était pour Tarkett une opportunité de passer en revue le système de questionnement proposé par l'annexe de la norme, et de l'appliquer aux pratiques existantes de Tarkett en matière d'économie circulaire.
La comparaison de chacun des 7 aspects de l'économie circulaire aux piliers économiques, sociaux et environnementaux du développement durable a confirmé les atouts de Tarkett en matière d'éco-conception, de collecte et de recyclage de produits, mais aussi de transparence sur les matériaux. Par exemple, la transparence crée un bénéfice sociétal lié à la consommation durable et aux choix informés des clients, un bénéfice environnemental et permet la création de valeur économique.
Cela nous a permis d'identifier les points d'amélioration de Tarkett, comme, par exemple, la nécessité de créer une plateforme technologique collaborative afin d'améliorer l'identification de matières premières secondaires de qualité, de continuer à développer des systèmes collaboratifs en circuit ouvert ou fermé ainsi que de nouveaux modèles commerciaux, qui font déjà partie intégrante de notre feuille de route de durabilité.

Notre approche collaborative de l'éco-conception et de l'économie circulaire

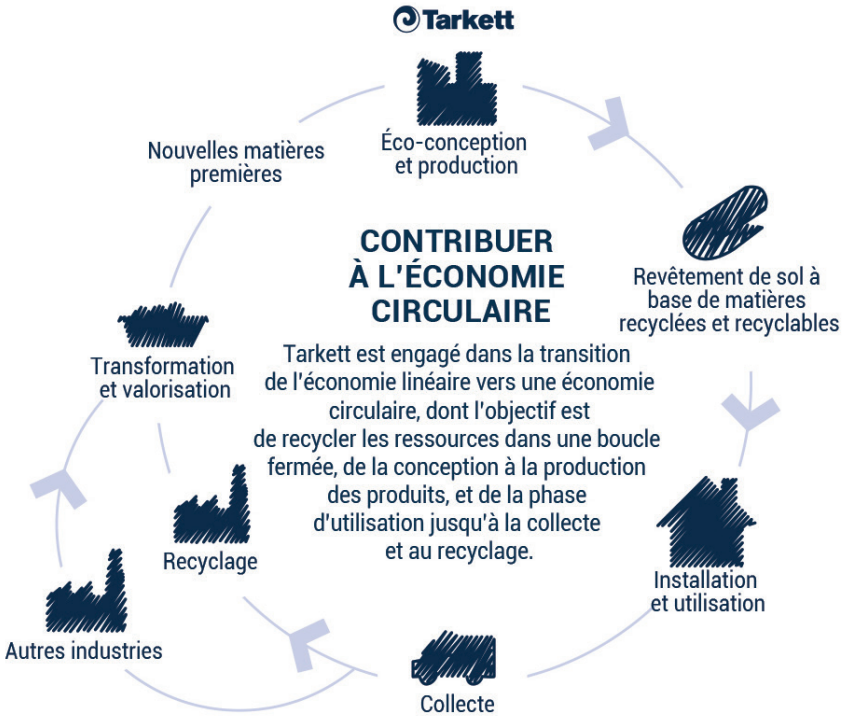

L'INTÉRÊT D'UNE APPROCHE NORMATIVE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Forte de plus de 135 ans d'expérience, Tarkett a toujours été impliquée dans le développement des normes dans son domaine d'expertise. Aujourd'hui, l'économie circulaire émerge comme un moyen de répondre aux nombreux défis que doit affronter notre société en termes de raréfaction des ressources, de réchauffement climatique et d'explosion de la démographie comme de l'urbanisation. Il est temps d'établir une compréhension commune ainsi que des outils de conception et de mise en œuvre de stratégies commerciales opérationnelles, mais aussi de définir des ensembles d'indicateurs de performance communs. La norme AFNOR XP X30-901 relative au management de projet d'économie circulaire, suivie de la création de l'ISO TC 323 sur l'économie circulaire, ouvre la voie à une accélération de la transition de nos sociétés vers une économie véritablement circulaire, répondant au besoin de durabilité sociale et économique tout en protégeant l'environnement.

« Nous mettons au service de nos clients notre capacité d'éco-conception et notre engagement de longue date en faveur du développement durable. Nous sommes profondément convaincus qu'il est urgent de modifier les modèles économiques actuels pour préserver les ressources naturelles limitées et le capital de la planète. Nous invitons nos parties prenantes à s'associer à nos efforts pour construire une économie circulaire. Tous ensemble. »
Fabrice Barthélemy, Président du Directoire de Tarkett

CONTACT
Myriam Tryjefaczka,
Directrice développement durable et affaires publiques, Tarkett EMEA
sustainabilityEMEA@tarkett.com

Les normes volontaires et AFNOR

AFNOR est l'organisme français de référence pour les normes volontaires. Il gère la collection des documents et anime les travaux des parties intéressées pour la création, la révision des normes volontaires et pour défricher les sujets pouvant donner matière à en élaborer de nouvelles.

Lancée à l'initiative des acteurs du marché, la norme volontaire est un cadre de référence qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques au service de l'intérêt général. Tout le monde peut participer à sa création et toute organisation peut ou non l'utiliser et s'y référer. C'est pourquoi la norme est dite volontaire.

En coordinateur de la normalisation en France, reconnu par les Pouvoirs Publics (Ministère de l'Économie) AFNOR affiche une ambition : contribuer à la diffusion de bonnes pratiques et de solutions efficaces, au bénéfice de toutes les parties prenantes.
normalisation.afnor.org

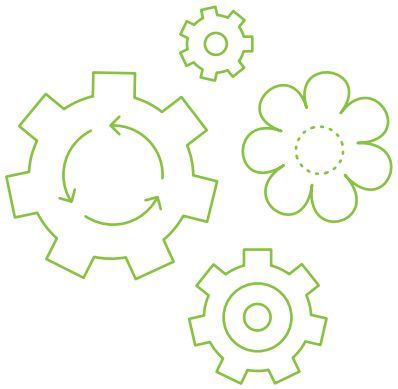

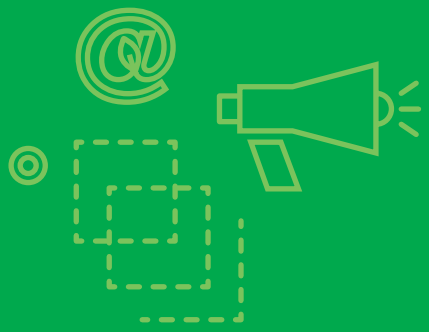

Pour participer à la commission de normalisation :
norminfo.afnor.org

Pour obtenir la norme NF XP X30-901 : www.boutique.afnor.org

Découvrir, comprendre et agir :
des solutions du groupe AFNOR
en matière d'économie circulaire

AFNOR et ses filiales proposent des solutions adaptées à votre niveau de maturité de votre démarche : formations, évaluations...

Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.afnor.org/environnement

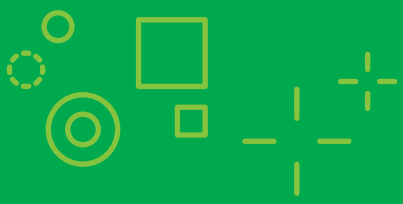

afnor
NORMALISATION

Communication Groupe AFNOR – 51903 105 – 03/2019 – Conception : GAYA. Imprimé sur papier 100% PEFC.